



# FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE FOOTBALL LIGUE DU GRAND CASABLANCA



**C.R.S.R.& Q**

**PV N° 22**

**MATCHS BARRAGES**

**Séance du 21/06/2018 présidée par Monsieur EL OMARI EL OUADOUDI,  
Directeur Général de la ligue  
en présence de M<sup>lle</sup> Oulia EDDAKHNOUNI et Mr. Tarik EL BOUAZZAOUI.**

**Ordre du Jour : « HOMOLOGATION DES MATCHS BARRAGES »**

## **Finale Cadets du 17/06/2018**

- EJSC // CEH

**S**uite à la lettre de réclamation émanante du club EJSC relative à la participation des joueurs HOUSSAM FEJNIOUI , licence N° 262645 et HAMZA SOUAID, licence N° 22603.

**A**près des investigations au fichier de la ligue, il ressort que les deux joueurs incriminés ont été expulsés lors de la rencontre du ½ finale du 13/06/2018 (voir feuille d'arbitrage y afférente).

**E**tant donné que ces deux joueurs ont participé à la rencontre finale du 17/06/2018 sans purger la sanction automatique prévu par l'article 53-2 du code disciplinaire.

**L**a Commission décide de donner match perdu par pénalité au club CEH qui doit retourner le trophée du champion de cette catégorie à la Ligue, et consulte la Commission Régionale de Discipline pour éventuelle sanctions prévus par les règlements généraux de la FRMF.

**Au vu de ce qui précède, le club EJSC est déclaré champion de la catégorie « Cadets ».**

**La séance est levée à 17h00.**

**Le Directeur Général de la Ligue  
EL OMARI EL OUADOUDI**

